

Remarques, questions, réponses, commentaires non repris dans le compte-rendu présenté en conseil pour son approbation.
(Document remis au maire par les élus de la liste « tous acteurs de notre village » en réunion du 2 décembre 2021)

Régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Précision : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est versée mensuellement. Le complément indemnitaire annuel (CIA) est versé une seule fois par an.

Christian Morrier (liste « tous acteurs de notre village ») informe que c'est la valeur du point d'indice qui n'a pas augmenté depuis une bonne dizaine d'années (élément de base pour le calcul du salaire)

PLU - modification simplifiée :

Complément : Christian Morrier demande également que l'affichage de l'enquête publique soit assuré également chez les prestataires de service.

Le maire indique qu'il est prévu des logements pour les personnes âgées mais Christian Morrier fait remarquer qu'aucun texte n'encadre cette prévision. Christian Morrier demandera lors de l'enquête publique qu'au moins 1 logement de type 2 à caractère social soit réalisé en rez-de-chaussée dans chaque collectif afin de favoriser leur accueil.

Toutes les dispositions d'urbanisme voulues doivent être écrites dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) objet de la demande.

Informations relatives au rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCPA.

Précision : Christian Morrier demande que des informations sur la Rénoverie (dons à récupérer) soit largement communiquées à la population.

Questions orales :

vidéo de protection des personnes et des biens :

Complément : Christian Morrier rappelle que le conseil municipal a validé par délibération du 14 janvier 2021 les modalités de recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage mutualisée entre 8 communes du secteur et s'étonne qu'aucune information n'ait été donnée au conseil municipal ni à la population par le maire de la suite de ce projet.

A la demande de Christian Morrier, le maire répond qu'il n'a pas de chiffrage en tête et qu'il n'a pas l'info sur tous les éléments du système (installation...et entretien) puisqu'il s'est retiré du projet. Le maire ajoute qu'il a sollicité le conseil municipal pour l'étude uniquement par solidarité aux autres communes mais qu'il ne donne pas suite au projet uniquement faute de moyens financiers mais que la commune peut revenir dans le projet dans 2 ans par exemple.

Christian Morrier s'étonne alors de la décision du maire de se retirer du projet faute de moyens financiers alors qu'il n'a pas tous les éléments.

Urbanisme : Christian Morrier attire l'attention du maire sur la possibilité voire l'obligation d'émettre un sursis à statuer sur des projets qui ne seraient pas conformes aux études de la révision du plan local d'urbanisme (exemple de terrains qui passeraient de la zone urbaine en zone naturelle en raison de la nature du sol, de l'aspect végétal, de cônes de vue notamment sur la Tour de St-Denis...)

Il indique qu'un certificat d'urbanisme autorise un accès à deux terrains à partir de la rue Pasteur alors qu'ils devraient être desservis par une opération d'ensemble, rue de la Paix. Il précise que le terrain en question doit conserver un espace naturel ce qui ne semble pas être le cas dans le dossier ni dans la réponse.

Etude de faisabilité d'une plateforme de stationnement au quartier des Merlets :

Christian Morrier demande au maire de répondre par écrit aux habitants comme il s'y est engagé il y a quelques mois. Il insiste aussi pour que la commission voirie réalise une étude. Les problèmes de stationnement sont bien réels (problème de circulation donc de sécurité des usagers). Les travaux ne devraient pas être importants sur ce terrain qui appartient à la commune. Ainsi, un projet pourrait être inscrit sur le prochain budget.

Etudes d'aménagement de voirie (sécurité) :

Complément : Christian Morrier demande si le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) a transmis le résultat de ses études concernant l'aménagement de voirie notamment au niveau du Pont Vieux.

FIN